



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2017**

le 3 mai 2017

**Concerne :**

Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de répondre à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ». Celle-ci propose en substance de porter au budget communal le montant de l'abonnement annuel à la brochure Easyvote pour les jeunes citoyennes et citoyens entre 18 et 25 ans. L'objectif de la motionnaire qui, depuis lors, a quitté le Conseil communal, est de lutter contre l'abstentionnisme des jeunes. Publiée par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), la brochure Easyvote vulgarise à l'attention du jeune public les objets présentés en votations populaires, parallèlement aux documents de vote officiels.

**2. Historique**

Mme Emmanuelle Wyss a développé sa motion lors de la séance du 9 septembre 2015. Celle-ci a été renvoyée à une commission pour prise en considération qui a siégé le 27 octobre. Dans son rapport, la commission a proposé à l'unanimité la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité. Le plénum a suivi cette proposition à une très large majorité dans sa séance du 9 décembre 2015. En décembre 2016, la Municipalité a sollicité et obtenu une prolongation du délai de réponse afin de disposer du recul suffisant pour évaluer l'effet de l'envoi des brochures Easyvote aux électrices et électeurs âgés entre 18 et 25 ans.

Depuis lors, la Municipalité a inscrit à son budget un montant de Fr. 7'000.-- permettant de financer l'envoi de la brochure Easyvote aux 18-25 ans lors des scrutins fédéraux.



### **3. Réponse à la motion**

La statistique remise en annexe démontre que la démarche, pour intéressante qu'elle soit, n'a, à ce stade, qu'un effet limité, inférieur à 1 point. La part des 18-25 ans dans le taux participation total est passée de 7,3 % sur la période 2014-2015 précédant l'introduction d'Easyvote à 7,97 % pour la période portant sur 2016 et la première votation de 2017, après l'introduction d'Easyvote.

Du côté de la FSPJ, on insiste sur le fait que l'influence des brochures vulgarisées adressées aux jeunes doit être évaluée sur la durée. La comparaison entre le taux de participation des jeunes de 18 et 19 ans à Lucerne, qui utilise Easyvote, et Saint-Gall, qui n'a pas adopté ce système, laisse apparaître des différences significatives en matière de participation (cf. documents annexés).

La Municipalité pour sa part entend poursuivre l'expérience et propose au Conseil communal de reconduire les montants prévus pour Easyvote au budget 2018. Un nouveau point de situation sera effectué à l'occasion de l'élaboration du budget 2019.

### **4. Conclusions**

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

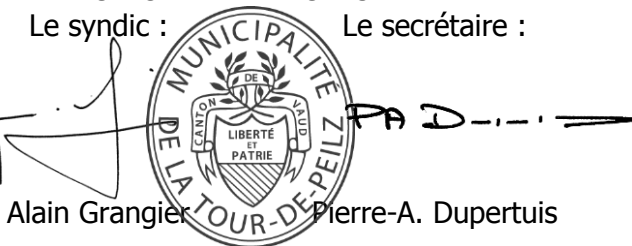
- vu le préavis municipal N° 14/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ».

Le syndic :  Le secrétaire :

Alain Grangier



Pierre-A. Dupertuis 

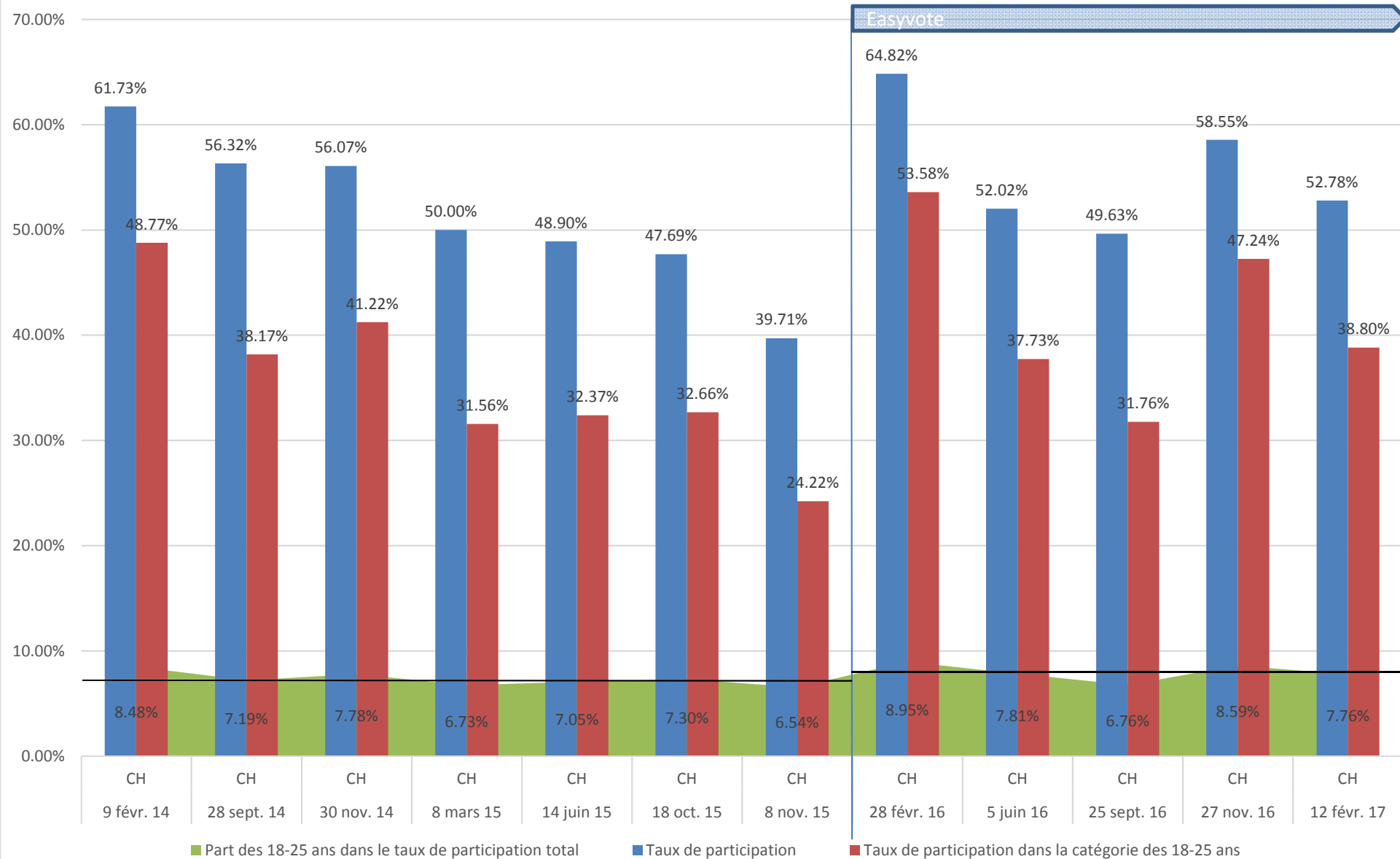
#### **Annexes :**

- Graphique du taux de participation des 18-25 ans à La Tour-de-Peilz
- Graphique du taux de participation des 18-19 ans à Lucerne et Saint-Gall
- Motion de Mme Emmanuelle Wyss

Délégué municipal : M. Alain Grangier

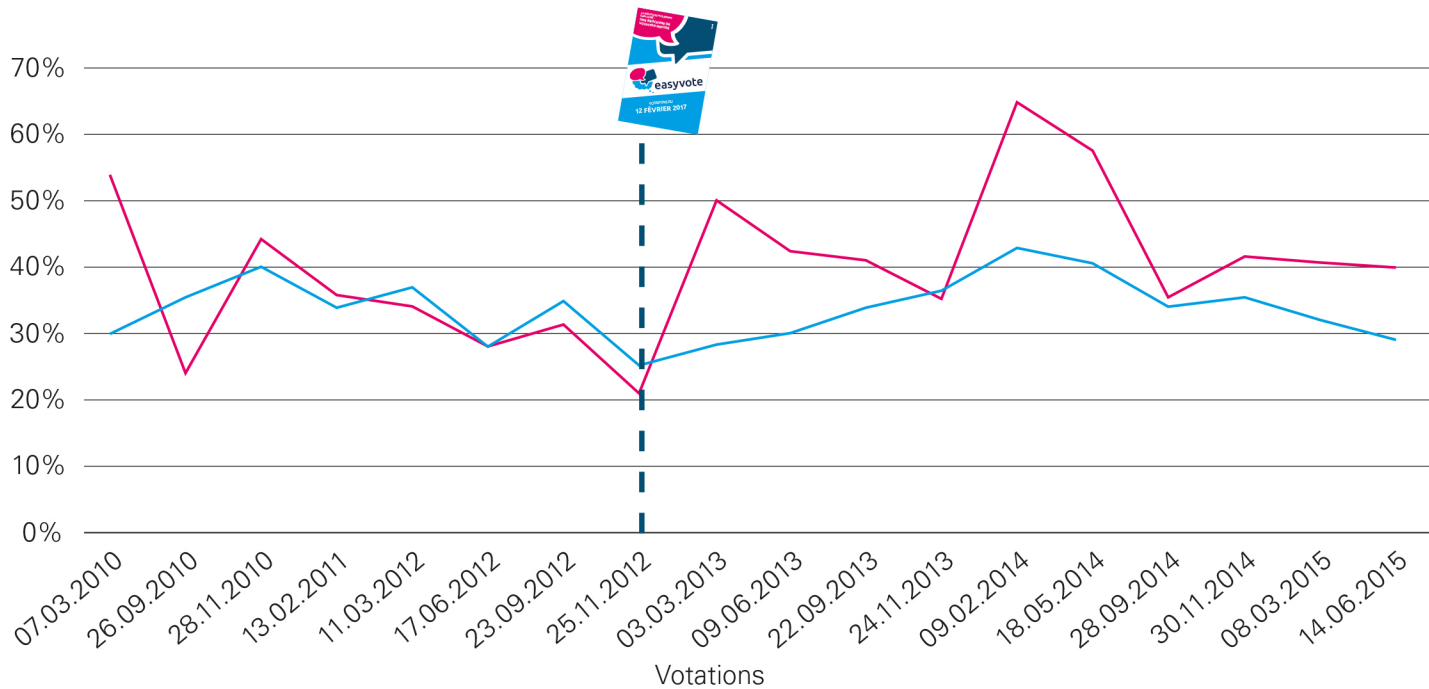
Adopté par la Municipalité le 10 avril 2017

## Participation totale / participation des 18-25 ans



# Taux de participation des 18/19 ans de Lucerne et St-Gall

Sources :  
Ville de Lucerne  
et de St-Gall



- Ville de Lucerne : taux de participation des 18/19 ans, avant et après l'introduction de la brochure easyvote.
- Ville St-Gall : taux de participation des 18/19 ans, sans l'introduction de la brochure easyvote.

## MOTION

### « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

Lors des élections fédérales de 2011, une étude a montré que **seuls 32 % des jeunes de 18 à 25 ans** se sont prononcés, contre 50 à 70 % des citoyens plus âgés.

Pour lutter contre cet **abstentionnisme des jeunes**, un outil a été créé. Il s'agit de la **brochure explicative easyvote**, qui peut leur être envoyée avant chaque votation. Il existe également un site Internet, [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch) avec des vidéos informatives. Mais un sondage sur ce même site a clairement montré que les jeunes apprécient d'avoir un document papier et sont motivés à donner leur avis lorsqu'un courrier personnel leur est adressé.

La brochure easyvote est publiée par la Fédération suisse des parlements des jeunes. Elle contient des textes « simples, compréhensibles et politiquement neutres » sur les enjeux des votations, **rédigés et relus par des jeunes de différents partis politiques**.

Les communes peuvent s'abonner à cette brochure. Cet abonnement coûte entre 6.90 et 8.30 (avec lettre d'accompagnement) par jeune citoyen-ne suisse pour 4 envois annuels, effectués directement par l'imprimeur. Pour La Tour-de-Peilz, cela représenterait une somme pouvant varier entre 6'000.- et 12'000.-, calculée chaque année selon le recensement de la population, les éventuelles élections complémentaires et les votations au niveau communal incluant les jeunes habitant-es non suisses qui peuvent exercer le droit de vote.

Le groupe des Verts propose à la Municipalité de **porter au budget l'abonnement annuel à cette brochure** pour les jeunes citoyennes et citoyens entre 18 et 25 ans (ou plus, à bien plaisir) afin qu'elles et ils puissent bénéficier de cet encouragement **dès 2016**.

Je demande donc le renvoi de cette motion à une commission pour étude et prise en considération.

Emmanuelle Wyss  
Les Verts

La Tour-de-Peilz, le 24 août 2015